



**Compte rendu  
Conseil Municipal du 7 juillet 2017**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**VILLE DE PAGNY - sur - MOSELLE  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 7 JUILLET 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

*(en application de l'article 30 de la loi n°92-125 du 6 février 1992)*

<b>Date de convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>	<b>Nombre de conseillers</b>	
<b>05/07/2017</b>	<b>05/07/2017</b>	<b>En exercice</b>	<b>27</b>
		<b>Présents</b>	<b>19</b>
		<b>Votants</b>	<b>26</b>

L'AN DEUX MILLE SEPT, LE 7 JUILLET, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué, en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, et de la circulaire du 5 mars 1982 du ministre de l'intérieur et de la décentralisation - titre 1 et en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, dans le cadre de la procédure d'urgence, sous la présidence de **Monsieur René BIANCHIN, Maire.**

**Monsieur le Maire, assurant la présidence de l'assemblée, ouvre la séance à 11 H 45,**

**FAIT PROCÉDER** à l'appel des présents, constate que le quorum est atteint et donne connaissance des pouvoirs qui ont été déposés par les membres de l'assemblée, absents excusés,

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine AHMANE, M. Thierry BERTRAND, Mme Marie-Claude BOURG, M. René BIANCHIN, Mme Claudette CHRÉTIEN, M. Pierre CLAIRE, M. Serge COLIN, Mme Antoinette HARAND, M Gérard JÉRÔME, M. Thierry Le BOURDIEC, Mme Céline MAUJEAN, M. Daniel MEUNIER, Mme Aurélie NICOLAS, M. Pierre PEDRERO, Mme Annick RAPP, M. Pierre SCHALL, Mme Marie-Thérèse SINTEFF, M. Jean-Luc THIEBAUT, Mme Françoise THIRIAT.

**FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.**

**EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :**

Madame Marie-Thérèse BURCEAUX procuration à Monsieur Thierry Le BOURDIEC

Monsieur Lionel CHARIS procuration à Monsieur Pierre PEDRERO

Monsieur Jean-Michel CHASTANET procuration à Monsieur René BIANCHIN

Madame Arlette COULIN procuration à Madame Annick RAPP

Monsieur Serge DONNEN procuration à M. Gérard JEROME

Madame Carole MOUTH procuration à Madame Marie-Thérèse SINTEFF

Madame Chantal TENAILLEAU procuration à Madame Françoise THIRIAT

**ABSENT EXCUSÉ :**

Monsieur Christian PIERRE

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Madame Annick RAPP

**Délibération n°1**

**Réunion du Conseil Municipal – Procédure d'urgence**

Rapporteur : René Bianchin

**Vu** l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application desdites dispositions, une convocation a été envoyée le 5 juillet 2017 soit un jour franc avant la réunion de ce jour 7 juillet 2017.

**Considérant** que l'urgence tient à la demande par le DASEN – Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale - d'une délibération validant le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2017,

**Le conseil municipal** après en avoir délibéré,

**Valide** à l'unanimité la procédure de convocation d'urgence du conseil municipal pour le 7 juillet 2017.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### VILLE DE PAGNY - sur - MOSELLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 JUILLET 2017

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

(en application de l'article 30 de la loi n°92-125 du 6 février 1992)

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
05/07/2017	05/07/2017	En exercice	27
		Présents	20
		Votants	26

L'AN DEUX MILLE SEPT, LE 7 JUILLET, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué, en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, et de la circulaire du 5 mars 1982 du ministre de l'intérieur et de la décentralisation - titre 1 et en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, dans le cadre de la procédure d'urgence, sous la présidence de **Monsieur René BIANCHIN, Maire.**

**Monsieur le Maire, assurant la présidence de l'assemblée, ouvre** la séance à 11 H 45,

**FAIT PROCÉDER** à l'appel des présents, constate que le quorum est atteint et donne connaissance des pouvoirs qui ont été déposés par les membres de l'assemblée, absents excusés,

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine AHMANE, M. Thierry BERTRAND, Mme Marie-Claude BOURG, M. René BIANCHIN, M. Lionel CHARIS, Mme Claudette CHRÉTIEN, M. Pierre CLAIRE, M. Serge COLIN, Mme Antoinette HARAND, M Gérard JÉRÔME, M. Thierry Le BOURDIEC, Mme Céline MAUJEAN, M. Daniel MEUNIER, Mme Aurélie NICOLAS, M. Pierre PEDRERO, Mme Annick RAPP, M. Pierre SCHALL, Mme Marie-Thérèse SINTEFF, M. Jean-Luc THIEBAUT, Mme Françoise THIRIAT.

#### **FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.**

#### **EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :**

Madame Marie-Thérèse BURCEAUX procuration à Monsieur Thierry Le BOURDIEC

Monsieur Jean-Michel CHASTANET procuration à Monsieur René BIANCHIN

Madame Arlette COULIN procuration à Madame Annick RAPP

Monsieur Serge DONNEN procuration à M. Gérard JEROME

Madame Carole MOUTH procuration à Madame Marie-Thérèse SINTEFF

Madame Chantal TENAILLEAU procuration à Madame Françoise THIRIAT

#### **ABSENT EXCUSÉ :**

Monsieur Christian PIERRE

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Madame Annick RAPP

### Délibération n°2

#### **Demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires**

Rapporteur : René Bianchin

**Vu** le décret N°1207.1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

**Vu** les avis favorables des conseils d'écoles extraordinaires réunis le 30 juin 2017,

**Considérant** la demande de dérogation de la commune de Pagny-sur-Moselle de revenir à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017,

**Considérant** que ce retour à la semaine de 4 jours s'accompagne d'une modification des horaires comme suit :

- matin 8h30 – 12h
- après-midi 13h45 – 16h15

**Considérant** que cette modification des horaires permet :

- rétablissement de la coupure hebdomadaire pour les enfants (constat de beaucoup de fatigue depuis la mise en place des rythmes scolaires)
- horaires proposés : 6h/ jour mais matinée plus longue (3h30) à la demande des enseignants car plus propice aux apprentissages
- conservation d'une pause méridienne de 1h45
- après-midi rallongée (2h30) donc plus favorable aux rythmes des maternelles pour les temps de sieste (réveil plus tardif)
- Mise en place des mercredis récréatifs à partir de 7h pour les familles ayant besoin avec plusieurs plages de présence possibles

**Considérant** que cette modification d'horaires respecte les amplitudes de journée à savoir les demi-journées ne dépassent pas 3h30 et la journée ne dépasse pas 6 heures avec un volume hebdomadaire de 24 h également respecté,

**Considérant** que la commune a rencontré le Conseil Régional pour aborder l'organisation du transport scolaire et est disposée à signer une convention de partenariat financier pour prendre en compte un éventuel surcoût,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

**Approuve** à l'unanimité le retour à la semaine de 4 jours pour les écoles de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le maire

**René BIANCHIN**